

LA POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON POUR LE SENEGAL

Septembre 2020

1. Importance de l'assistance du Japon au Sénégal et dans la sous-région

Le Sénégal est un pays démocratique et stable depuis son indépendance en 1960, alors qu'il se trouve dans la région de l'Afrique de l'Ouest où la situation politique et sécuritaire de certains pays reste instable. Il s'implique activement au sein de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et contribue à la stabilité et au développement sous régionaux en jouant le rôle de médiateur pour résoudre des conflits militaires dans cette sous-région. Le Japon apprécie la stabilité intérieure du Sénégal et son poids prépondérant dans la diplomatie africaine, et estime que l'assistance pour le Sénégal contribue aussi à la stabilité et au développement de l'ensemble de la région ouest-africaine.

Le Sénégal constitue la porte d'entrée pour les pays géographiquement enclavés de la sous-région en leur servant de base régionale pour les activités économiques et sociales dont celles de commerces. Sa capitale, Dakar, accueille de nombreux flux de main d'œuvre et d'étudiants des pays voisins. Les dix-neuf (19) entreprises japonaises implantées dans cette ville développent leurs affaires à l'échelle sous régionale en tirant profit de cet avantage géographique et des conditions sécuritaires stables. Pour cette raison, l'assistance du Japon en faveur du développement économique et de la stabilité sociale a une grande signification car elle contribue au développement sous régional et à la promotion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, voire, à l'implantation des entreprises étrangères y compris celles du Japon.

Par ailleurs, les prévisions pour les perspectives économiques restent favorables de manière durable avec une croissance annuelle supérieure à 5% à partir de l'année 2021 malgré la baisse en 2020, due à l'influence négative de la pandémie à la Covid-19. Il est opportun de soutenir la croissance économique du Sénégal afin d'en faire bénéficier l'ensemble des terroirs intérieurs ainsi que les pays voisins, en ayant en vue la contribution à la fois au développement de qualité et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2. Principe directeur (Objectif global) : "Apporter une aide équilibrée entre le développement économique et le développement social, contribuant à la stabilité et au développement de la région ouest africaine"

Le Japon accompagne le Gouvernement du Sénégal, désireux de porter le pays sur la voie de l'émergence en 2035, dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), dans une perspective de développement durable du Sénégal qui a montré un développement économique rapide ces dernières années en maintenant

le taux de croissance annuelle supérieure à 6%, le Japon soutient une évolution équilibrée entre le développement économique et le développement social, un développement sain et résilient en ayant en vue la contribution à la fois au développement de qualité et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

3. Domaines prioritaires

(1) Renforcement des fondements du développement industriel

Pour appuyer la croissance économique durable et équilibrée, soutenir le renforcement des fondements indispensables au développement industriel en se focalisant sur les infrastructures dans les zones urbaines et les ressources humaines.

a) Renforcement des infrastructures de qualité contribuant au développement industriel

Le Japon soutient le renforcement des infrastructures dans les zones urbaines ainsi que la déconcentration des fonctions urbaines. En outre, le Japon appuie l'aménagement d'infrastructures favorables à la promotion du commerce et à la circulation des personnes dans la région ouest africaine.

b) Renforcement des ressources humaines

Le Japon accompagne également le renforcement des ressources humaines orientées vers l'industrie et pour accroître les opportunités d'emplois pour les jeunes tout en restant ouvert à de nouvelles mesures qui contribuent au développement industriel en combinant, entre autres, le renforcement des ressources humaines orientées vers l'industrie, le partenariat public-privé et la création d'entreprises.

(2) Lutte contre les disparités, renforcement de la résilience

S'efforcer d'atténuer les disparités qui pourraient être accentuées par le développement économique et renforcer la résilience des couches sociales pauvres ou vulnérables en se focalisant sur la production et l'approvisionnement stables en denrées de première nécessité et un accès facile aux services sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé.

a) Renforcement de la production et de l'approvisionnement stables en denrées de première nécessité.

Le Japon appuie la chaîne de valeur - riz et accompagne l'amélioration de la productivité, de la commercialisation ainsi que la gestion des infrastructures agricoles. Le Japon appuie également le renforcement des capacités des agriculteurs et la promotion du développement agricole durable. Il encourage aussi

le renforcement de la résilience en milieu rural affecté par le changement climatique et l'assistance aux couches vulnérables confrontées à la malnutrition.

La promotion de la pêche durable sera également entreprise à travers l'amélioration de la gestion durable des ressources maritimes et le renforcement de la chaîne de valeur.

(b) Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services sociaux et de la couverture sociale

Le Japon appuie le renforcement des capacités en matière de prestation de services médicaux et de couverture médicale en vue de réaliser la couverture médicale universelle (CMU). En outre, le Japon continue son assistance dans les domaines de la santé maternelle et néonatale et de la gouvernance et envisage son élargissement au niveau national.

Dans le domaine de l'éducation, il soutient l'amélioration de la qualité de l'enseignement des mathématiques à l'élémentaire ainsi que celui des sciences et des mathématiques au secondaire. Il accompagne la généralisation de l'éducation de qualité tout en tenant compte de l'accessibilité.

4. Points à prendre en compte

(1) Il convient d'enrichir le contenu du développement des ressources humaines accompagné du transfert du savoir-faire et de la technologie japonaise et d'assurer les résultats effectifs grâce à une bonne combinaison entre le renforcement des infrastructures et celui des ressources humaines. Il convient également de considérer le Sénégal comme un lieu idéal pour la coopération sous-régionale et/ou Sud-Sud pour répondre aux besoins communs à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la formulation des projets se fera en tenant compte des impacts au niveau sous-régional.

(2) Il convient d'appuyer, grâce au programme de bourses, la formation des futurs responsables qui contribuent au développement socio-économique du Sénégal et de chercher la possibilité de créer des cadres de relations d'affaires avec les entreprises japonaises à partir du concept de BoP (la Base de la Pyramide) ou des activités relevant de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

(3) Il convient de prendre en compte le renforcement des systèmes administratifs et des capacités des fonctionnaires en vue de réaliser un développement économique et social équilibré.

(4) Concernant l'assistance dans le domaine prioritaire "Lutte contre les disparités, renforcement de la résilience", il convient d'accorder une attention particulière aux retombées que devraient en tirer le milieu rural, et au choix des lieux bénéficiaires (région, département), d'assurer une bonne coordination au sein du même secteur et entre les différents secteurs en vue de réaliser une assistance efficace.

(5) Il convient de développer la collaboration avec les médias et de renforcer la communication sur la coopération japonaise.

././.

Annexe: PLAN D'OPERATION A MOYEN TERME POUR LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL